

Association Loi 1901, créée en 1951 et dirigée par les éleveurs, le **Groupe de Défense Sanitaire de la Vendée** a pour mission principale de lutter contre les maladies contagieuses affectant les espèces animales : bovin, ovin, caprin, porcin...



Qui sont les membres de cette association ?

Ce sont les éleveurs vendéens, organisés autour de 26 délégués cantonaux, renforcés par un réseau de 260 présidents communaux rapidement mobilisables en cas de problème sanitaire.

Comment fonctionne le GDS ?

Grâce à une équipe expérimentée, organisée en 3 services, le GDS répond à vos questions et à vos besoins :

- Un service sanitaire, pour vous accompagner au quotidien en matière de santé animale : qualification des cheptels, appui techniques, formations ...

- Un service informatique très réactif et spécialisé dans le développement de logiciels sanitaires et d'outils de gestion de la traçabilité des animaux ;
- Un service en charge de la gestion de l'identification et de la certification de parenté des animaux (convention de prestation avec l'EDE de la Vendée).

Quels sont les missions, services et actions du GDS ?

La gestion des prophylaxies obligatoires :

Certaines maladies animales contagieuses font l'objet d'une réglementation pour des raisons :

- de santé publique, lorsqu'il s'agit de zoonoses (Brucellose, Tuberculose...);
- économiques et/ou commerciales, en cas d'impact majeur pour les filières (IBR, Varron, Fièvre Aphteuse...).

Les mesures mises en place par l'Etat au plan national sont entre autre :

- des plans de prévention et de surveillance : dépistage régulier des troupeaux, des animaux lors de leurs déplacements...
- des plans de maîtrise ou d'éradication en cas de problème.

Reconnu et agréé par le Ministère de l'Agriculture pour ses actions en matière de santé animale, le GDS assure le suivi quotidien des cheptels vendéens vis-à-vis de certaines de ces maladies (Brucellose, Tuberculose, Leucose, Varron, IBR...)

Actions développées par le GDS :

- Information des éleveurs, sur les maladies, l'actualité sanitaire, la réglementation, via le site internet, les brèves du GDS... ;
- Mise en œuvre de plans de maîtrise en élevages infectés (ex : paratuberculose, maladie des muqueuses, IBR, SDRP...);
- Développement de plans de prévention des troupeaux (dépistage de certaines maladies lors des achats d'animaux...);
- Gestion de la qualification des cheptels (IBR, Varron) ;

- Formation des éleveurs (examen d'un animal malade, gestion de la pharmacie d'élevage) ;
- Participation à des programmes de recherche appliquée.

Fondé sur le mutualisme et la solidarité, le GDS 85 apporte à ses adhérents les soutiens financiers prévus dans le cadre des mutuelles mises en place et des plans d'action proposés.

Des résultats concrets :

Depuis plus de 60 ans des résultats concrets ont été obtenus, grâce à l'action collective des éleveurs, avec en particulier, l'éradication de maladies contagieuses telles que la tuberculose, la brucellose, la leucose, la fièvre Aphteuse, le varron et le SDRP. Des acquis qui doivent, et qui ne peuvent être conservés, que par une mobilisation permanente de l'ensemble des éleveurs parce que les maladies ne connaissent pas de frontière entre les élevages.



Lexique

GDS :
Groupement de Défense Sanitaire

GTV :
Groupement Technique Vétérinaire

LEAV :
Laboratoire de l'environnement et de l'Alimentation de la Vendée

DDPP :
Direction Départementale de la Protection des Populations

EDE :
Etablissement Départemental de l'Elevage

PROPHYLAXIE :
Ensemble de mesures mises en œuvre pour la surveillance, la prévention ou le contrôle d'une maladie

ZOONOSE :
Maladie animale transmissible à l'Homme (et vice versa)

IBR :
Rhinotrachéite Infectieuse Bovine

BVD :
Diarrhée Virale Bovine

SDRP :
Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin

L'action sanitaire départementale :

Si le GDS, représentant des éleveurs du département est un des acteurs essentiels au sein de l'organisation sanitaire vendéenne, l'efficacité de nos actions s'inscrit aussi dans le cadre d'une collaboration incontournable avec nos partenaires que sont :

- les vétérinaires, acteurs de terrain du suivi sanitaire de nos troupeaux, représentés au sein du GTV85 ;
- les laboratoires (LEAV et laboratoires laitiers interprofessionnels) pour la réalisation des analyses nécessaires au dépistage des nos animaux et des nos troupeaux ;
- les services vétérinaires de l'Etat (DDPP) en charge de faire appliquer la réglementation sanitaire.

Le GDS : un réseau d'éleveurs et des partenaires



L'action sanitaire ensemble



Proximité

Réactivité

Expertise

21, bd Réaumur 85000 LA ROCHE-SUR-YON • Tél : 02 51 36 82 16 • www.gds85.fr

LA PROTECTION SANITAIRE DE VOTRE TROUPEAU